Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260221-D202602-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	6

Vote
A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 05/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Février à 9:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes : DELAUNAY Marie-Annick, HEBBE Joëlle, PERRIN Denise, MM : BELLOIR François, DEMY Nicolas,
Excusés : FAUCHEUX Régis, ROUL Ludovic
Absents : MENEUST Fabien, VAN VAERENBERGH Jérôme

A été nommée secrétaire : PERRIN Denise

2026-02 – Vote des subventions pour 2026 pour les associations

Monsieur Le Maire propose les participations suivantes aux associations :

A.C.C.	200 €	**Course cycliste CCPRF**	60 €
A.S.P.C.	200 €	**A.D.M.R Martigné-Ferchaud / Retiers**	60 €
La Gaule Chelunaise	160 €	**CLIC de la Roche aux Fées / CODEM**	70 €
C.C.M.	335 €	**Centre Eugène Marquis**	50 €
Club Saint-Roch	600 €	**A.D.O.T.**	50 €
U.N.C.	200 €	**Prévention routière**	15 €
Courir pour la vie, courir pour Curie	50 €	**Restos du Cœur**	50 €
Association jumelage Pologne	50 €	**L'outil en main**	70 €
Divers	600 €	**Total associations**	**2 820 €**

Proposition du Maire : Valider les subventions communales 2026, ci-dessus, pour les associations.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260221-D202602-DE

Après délibération, les membres du conseil municipal valident les subventions citées ci-dessus pour les associations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN
35640

Secrétaire de séance
PERRIN Denise

Publicité des actes de la commune par publication papier le 05/03/2026